

ETABLISSEMENTS DE TOURISME / COVID 19

## Siandou Fofana inspecte des hôtels, restaurants et centres de loisirs



**Le ministre Siandou Fofana (au centre) a invité expressément l'ensemble des acteurs du tourisme et des loisirs, à se conformer aux mesures restrictives liées à l'épidémie du coronavirus**  
(Ph. DR)

Dans l'offensive contre la pandémie du coronavirus, le ministre du Tourisme et des Loisirs a mis en place une batterie de mesures intégrant le dispositif de sécurité sanitaire gouvernemental. De Cocody à Bietry, en passant par Treichville et Marcory, le ministre du Tourisme et des Loisirs, Siandou Fofana, a opéré une visite inopinée d'inspection d'hôtels, restaurants et autres établissements de loisirs, dans la journée d'hier vendredi 20 mars 2020. «Dans l'optique de vérifier si les opérateurs se conforment strictement aux mesures de sécurité sanitaire édictées par le gouvernement, relativement aux restrictions en rapport avec la pandémie à Coronavirus Covid 19», a indiqué le ministre au terme de cette mission de terrain. L'hôtel Horizon à Cocody, le maquis Du Val dans la même commune, les restaurants La Croisette et Chez Marcène au Plateau, Aboussouan à Treichville, Chez Marrouche en Zone 4 C et Le Grand Large sis, Boulevard de Marseille, ont reçu la visite de la délégation ministérielle. Si les insuffisances observées ont promis être très vite comblées par les opérateurs, force est de constater que l'utilisation pour tous les usagers de gels pour le lavage des mains et de solutions hydroal-cooliques dans les hôtels, restaurants et maquis donne satisfaction. Avec, en sus, la mise à disposition des personnels et clients, de masques de protection et de gants, pour certaines enseignes. Et, surprise ô combien notable, bien des établissements ont des dispositifs de prise de températures à l'entrée. Toutefois, la mesure-barrière la plus restrictive et difficile à observer par certains opérateurs est le «Respect d'une distance d'au moins 1 mètre entre les personnes dans les maquis et restaurants». Une contrainte qui a conduit certains propriétaires à prendre la décision de fermer leur établissement jusqu'à la fin de la situation pandémique.

C'est notamment le cas à La Croisette au Plateau, Avenue Chardy. Qui évoque l'ergonomie de ses salons qui ne saurait s'y accommoder. Le ministre Siandou Fofana a instruit ses équipes d'inspection et de contrôles assermentées, de poursuivre cette opération sans relâche. En l'occurrence dans les night-clubs, pubs, bars et caves sur toute l'étendue du territoire national. Avec la réquisition de la force publique. Quant aux centres de loisirs et de divertissements pour enfants, ils ont carrément baissé pavillon pour être en phase avec les mesures prises le 16 mars dernier par le gouvernement.

**CRÉATION D'UN COMITÉ DE CRISE.** Faut-il le rappeler, suite au communiqué du Conseil national de sécurité du 16 mars dernier, le ministre du Tourisme et des Loisirs avait invité expressément l'ensemble des acteurs du tourisme et des loisirs, à se conformer aux mesures restrictives liées à l'épidémie du coronavirus (Covid 19). Avec, entre autres mesure, en plus de celles susmentionnées, le respect des mesures d'hygiène corporelle, comportementale, hydrique et alimentaire; l'interdiction des salutations manuelles, accolades et embrassades et de la consommation de la viande de brousse; la fermeture des boîtes de nuit (pub, caves) des cinémas et des lieux de spectacle pour une période de 15 jours. Et, le ministre du Tourisme et des Loisirs, lors de cette visite sur le terrain, a réaffirmé qu'il attache du prix au strict respect des dispositions et invité, une fois de plus, tous les acteurs du secteur à un comportement responsable. Raison pour laquelle le ministre a pris un arrêté, hier vendredi, portant création, attributions et fonctionnement d'un Comité de crise du Tourisme, de l'Hôtellerie et des Loisirs (Ccthl). Relativement à la pandémie du Covid 19. Outre la veille stratégique, ce comité devra être une force de propositions et de communication susceptible de juguler la pandémie tout en veillant au respect par l'écosystème touristique, des consignes de sécurité sanitaire édictées par le gouvernement.

**A. CAMARA**